



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE POUR LES ABRASIFS APPLIQUES

### 1. Identification du produit et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### 1.1 Désignation du produit:

abrasives group 1: 1400, 1600, 1601, 1701, 1707, 1708, 1711, 1718, 1727, 1729, 1744, 1745, 1748, 1749, 1790, 1796, 1900, 1913, 1919, 1920, 1928, 1939, 1940, 1941, 1946, 1949, 1950, 1951, 1959, 1960, 1965, 1970, 1990, 1993, 2601, 2707, 2718, 2728, 2790, 2800, 2812, 2915, 2918, 2920, 2921, 2933, 2936, 2937, 2938, 2943, 2951, 2980, 3708, 4700, 5200, 5210, 5550, 5702, 5710, 5900, 5902, 5903, 5910, 7240, 7241, 7940, vlies siastar, strip siastar,

belt siastar 6230, wing siastar 6250, profile siastar

#### 1.2 Utilisation du produit

Abrasif appliqué pour meulage et polissage de différents matériaux.

#### 1.3 Identification de la Société:

Suisse: sia Abrasives Industries AG, Mühlewiesenstrasse 20, CH-8501 Frauenfeld  
Téléphone: +41 (0)52 724 41 11 Fax: +41 (0)52 724 45 45  
CE: sia Abrasives Belgium NV SA, Z.5 Mollem 580, BE-1730 Mollem (Belgium)  
Téléphone: +32 (2) 454 00 20 Fax: +32 (2) 454 00 21  
E-mail: msds.ch@sia-abrasives.com

#### 1.4 N° d'appel d'urgence

GIZ Nord Téléphone: +49 (0)551 19240

### 2. Identification des dangers

Non applicable

Les Abrasifs appliqués sont des articles et ne sont pas des substances ou préparations dangereuses selon définitions de la Directive 1999/45/CE.

Voir également les sections 8 et 16.

### 3. Information sur les composants

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classifiés selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Nom	Numéro ELINCS/EINECS	Numéro CAS	Plage de concentration	Classification

(Les Phrases-R sont listées en section 16)



#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Voir également les sections 8 et 16.

Inhalation: impossible à cause de la forme du produit  
Contact avec les yeux: impossible à cause de la forme du produit  
Contact avec la peau: pas d'effet dangereux connu  
Ingestion: improbable à cause de la forme du produit  
Note destinée aux médecins Non disponible

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies

Un dégagement de fumées toxiques est possible. Utiliser un appareil respiratoire.

Produits d'extinction: eau, mousse, sable, poudre ou CO<sub>2</sub>, en fonction des matériaux environnants

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Non applicable.

#### 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Suivre les instructions des fabricants de machines et les règlements nationaux applicables. De plus respecter les recommandations de sécurité du fabricant.

#### 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Avant le meulage une évaluation des dangers doit être effectuée et les mesures de protection individuelle correspondantes mises en place.

8.1. Limites d'exposition et/ou valeurs limites biologique

Surveiller les limites des composants suivants

(Respecter les règlements officiels locaux ou nationaux pour les poussières)

	Nom	N° CAS	Spécifications	Limites de concentration (valeurs moyennes journalières)	Valeur à court terme	Remarques

Note: Des poussières dangereuses provenant de la pièce travaillée peuvent se dégager durant les opérations d'abrasion. Prendre en considération les règlements nationaux pour les valeurs limites de l'exposition aux poussières.

8.2. Contrôle et limites d'exposition

8.2.1. Contrôle d'exposition du poste de travail

8.2.1.1. Protection respiratoire: Utiliser un équipement de protection respiratoire  
( le type dépend de l'opération et du matériau travaillé )



- 8.2.1.2. Protection des mains: Porter des gants de protection  
( le type dépend de l'opération et du matériau travaillé )
- 8.2.1.3. Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité ou une visière de protection  
( le type dépend de l'opération et du matériau travaillé )
- 8.2.1.4. Protection de l'audition: Porter des protection auditives  
( le type dépend de l'opération et du matériau travaillé )
- 8.2.1.5. Protection corporelle : Porter des vêtements de protection.  
( le type dépend de l'opération et du matériau travaillé )

## 9. Propriétés physico-chimiques

- |     |                        |          |
|-----|------------------------|----------|
| 9.1 | Etat physique:         | solide   |
| 9.2 | Couleur:               | divers   |
| 9.3 | Solubilité dans l'eau: | minimale |

## 10. Stabilité du produit et réactivité

### Stabilité

Les Abrasifs Appliqués sont stables pendant leur manutention et leur stockage si effectué correctement.

### Réactivité

- 10.1 Conditions à éviter:  
Pas de décomposition en stockage normal.
- 10.2 Matériaux à éviter:  
Pas de réactions dangereuses connues
- 10.3 Produits de décomposition dangereux:  
Des produits de décomposition dangereux ou toxiques peuvent se dégager à des températures supérieures à 250 °C

## 11. Informations Toxicologiques

Pas d'effets toxiques connus en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau.  
Voir également la section 8.

## 12. Informations écotoxicologiques

- |      |                               |  |
|------|-------------------------------|--|
| 12.1 | Ecotoxicité:                  | pas d'effets connus                          |
| 12.2 | Mobilité:                     | pas de potentialités connues                 |
| 12.3 | Persistence et dégradabilité: | pas de potentiels de biodégradabilité connus |
| 12.4 | Potentiel de Bioaccumulation: | pas de potentialités connues                 |
| 12.5 | Autres effets dangereux:      | pas d'effets connus                          |



### 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

13.1. Produit : Respecter les règlements locaux et nationaux !



UE: Compte tenu des composants et propriétés l'élimination comme déchet non dangereux ( 2000/532/EC ) est possible si aucun matériau dangereux n'a contaminé les abrasifs.  
(EWC – Nr. 120121 )



UE: Compte tenu des composants et propriétés doit être éliminé comme déchet dangereux ( 2000/532/EC ) ( EWC – Nr. 120120 )

13.2. Emballage : Respecter les règlements locaux et nationaux !

### 14. Informations relatives au Transport

Les règlements internationaux pour le transport des produits dangereux ne s'appliquent pas à ce produit

### 15. Informations Règlementaires

Aucun marquage spécifique n'est demandé par les Directives CE applicables

### 16. Autres Informations

Les informations ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie de l'état du produit. Ces informations ne font en aucun cas partie d'un accord contractuel. Il demeure de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Préparé par: PT-AC/MKP11-PA4